



Assemblée générale

UN LIBRARY

MAR 5 1980

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/35/94
3 mars 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 80 c) de la liste préliminaire*

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME : EGALITE,
DEVELOPPEMENT ET PAIX

Institut international de recherche et de formation pour la promotion
de la femme

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport, présenté conformément à la résolution 34/157 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1979, fait le point des faits nouveaux concernant l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, survenus depuis que le Secrétaire général a présenté son dernier rapport à ce sujet à l'Assemblée à sa trente-quatrième session. Le rapport du Conseil d'administration de l'Institut sur sa première session sera présenté au Conseil économique et social (E/1980/23).

A. Emplacement de l'Institut

2. Dans sa résolution 34/157, l'Assemblée générale a fait sienne la résolution 1979/11 du Conseil économique et social en date du 9 mai 1979 et a accepté avec reconnaissance l'offre du Gouvernement de la République dominicaine qui avait proposé d'accueillir l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. A sa première session, tenue du 22 au 26 octobre 1979, le Conseil d'administration a recommandé qu'en attendant que l'Institut soit installé dans le pays hôte, il fonctionne au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York (voir E/1980/23, par. 34). En conséquence, l'Institut poursuivra ses activités au Siège jusqu'à ce que les consultations soient menées à bonne fin et qu'un accord soit signé avec le Gouvernement de la République dominicaine, et en attendant que des dispositions appropriées puissent être prises concernant les locaux et les installations nécessaires à Saint-Domingue.

* A/35/50.

B. Accord avec le gouvernement du pays hôte

3. Les consultations entreprises en 1979 avec le Gouvernement de la République dominicaine se poursuivent en vue de la signature d'un accord avec l'Organisation des Nations Unies concernant l'installation de l'Institut à Saint-Domingue.

C. Nomination du Directeur de l'Institut

4. A sa première session, le Conseil d'administration a décidé qu'avant la nomination du Directeur de l'Institut, un avis de vacance de poste devait être diffusé aussi largement que possible et les membres du Conseil devaient participer étroitement au choix du candidat. En conséquence, une définition d'emploi a été élaborée et est distribuée à tous les Etats Membres en vue de sélectionner le candidat le plus appoprié pour diriger l'Institut.

D. Programme de travail pour l'exercice biennal 1980-1981

5. A sa première session, le Conseil d'administration de l'Institut a adopté le budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 (E/1980/23, annexe II) et a souligné qu'il fallait en entreprendre l'exécution aussi rapidement que possible, afin de pouvoir apporter une contribution sensible à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, qui doit avoir lieu en juillet 1980 (voir E/1980/23, par. 39). Le programme de travail pour 1980 comporte les éléments ci-après :

a) Etude d'ensemble des données existantes et des recherches effectuées sur la condition de la femme par le système des Nations Unies, ainsi que par des institutions internationales, régionales et nationales, afin de déterminer les recherches qui restent à entreprendre. Publication des résultats préliminaires de l'étude et établissement d'un rapport au Conseil d'administration de l'Institut, comportant des recommandations sur les activités à entreprendre par la Section de la recherche.

b) Etablissement d'une liste des activités de formation destinées aux femmes, entreprises actuellement par les organismes des Nations Unies et d'autres organisations, afin de définir les domaines appelant des efforts supplémentaires. Publication des résultats préliminaires ainsi obtenus et établissement d'un rapport au Conseil d'administration de l'Institut comportant des recommandations sur les activités à entreprendre par la Section de la formation.

c) Publication de deux brochures sur i) certains mécanismes nationaux assurant avec succès la promotion de la femme et ii) des activités accomplies par les femmes.

d) Publication d'un bulletin d'information sur l'Institut.

6. L'Institut a commencé l'exécution du programme ci-dessus en janvier. Pour ce faire, il a recruté un personnel restreint et, conformément à la recommandation du Conseil d'administration, a entrepris de recruter un coordonnateur en attendant la nomination de son directeur et de son personnel permanent.

7. Le budget-programme (1980-1981) adopté par le Conseil d'administration sera exécuté dans la limite des ressources disponibles et sous la supervision du Bureau des services financiers, qui exercera ses responsabilités conformément à la pratique établie et au règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.
